



Contrainte reçue donnée à mon fils

Par **Ksavid**, le **21/07/2017** à **15:40**

Bonjour un clerc est venu chez moi et à donner la signification à mon fils il lui a demandé son nom et l'a indiqué sur la signification. Mon fils a déclaré qu'il fallait mieux me la donner en main propre et lui a donné l'acte en lui déclarant que c'était très important pour ta mère et que je pouvais l'appeler à ce numéro qu'il a encadré

Il a écrit sur la contrainte que mon fils mineur a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte c'est faux?

Est-il dans son droit? Pouvez-vous me renseigner je vous serai reconnaissante

Cordialement k savidan